

**ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE****Rapport de la commission au conseil intercommunal**

Préavis N° 3/06.2019

Comptes 2018/Rapport de gestion 2018

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Réunie en séance le mercredi 8 mai 2019, en présence de Mr Vouillamoz, Directeur de l'ARASMAC, de Mme Podio, Présidente du Codir, de Mme Tinguely, membre du Codir et de Mme Girard Boursière, la commission de gestion a examiné le Préavis N° 3/06.2019 relatifs au compte 2018, ainsi que le rapport de gestion 2018.

**Préambule**

Lors de cette séance, les comptes de fonctionnements ont été présentés par centre de charges et les différences justifiées. Les membres de la commission ont été renseignés et tous les éclaircissements ont été fournis, aidés en cela par un préavis du CODIR précis et détaillé.

Concernant le rapport de gestion, nous avons également pu profiter d'une présentation minutieuse laissant place à de nombreuses explications. Ces échanges ont laissé apparaître une gestion rigoureuse et parfaitement tenue des différentes agences.

Au vu de ce qui précède, la commission est donc à même de transmettre au conseil intercommunal leur rapport sur ces deux objets.

**Comptes 2018****Échanges et commentaires****CSR**

Il est relevé que l'exigence du canton d'épurer les réserves est à l'origine de la baisse du subventionnement de la DGSC, soit 109'600 CHF.

Le déménagement de certains bureaux dans le bâtiment, Chemin de Yersin à Morges, a occasionné des frais supplémentaires pour l'Association. Ces frais ont été pris en charge par le canton.

**AAS**

Si les frais informatiques liés au fonctionnement des services ne sont plus pris en charge par le canton, des renégociations sont en cours afin de trouver une compensation financière

acceptable. Notons que le canton a participé aux fonctionnements des bureaux du CSR pour l'année 2018.

### **CRD-AJEMA-AFJ**

Les comptes de ces trois départements n'amènent pas de commentaires particuliers de la part de la commission de gestion.

## **Rapport de gestion 2018**

### **Échanges et commentaires**

(4.1) Le regroupement au sein des agences de Morges Ouest et Morges Est notamment, s'est effectué sans heurts particuliers. L'Association mesure parfaitement que ce type de réaménagement peut occasionner inquiétudes et désagréments pour les usagers. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble des collaborateurs de l'ARASMAC a toujours eu à cœur d'accompagner au mieux les bénéficiaires durant cette période transitoire.

(4.2) La fréquentation des différents bureaux est en légère baisse, cela même si les dossiers ne le sont pas forcément. Les envois postaux, mais également *INTERNET* semble avoir la préférence de nombreux bénéficiaires, ce qui à moyen terme peut inviter à la réflexion concernant l'aménagement des horaires d'ouverture des bureaux.

(6.1) Notre attention est également attirée par la baisse des dossiers par rapport à 2017. Si cette diminution de 15 dossiers peut sembler modeste, elle a tout de même le grand mérite de nous rappeler à un optimisme appréciable et toujours fédérateur.

(6.3) Concernant les personnes ressources présentes au sein du CSR, le médecin-conseil cantonal nous paraît être un levier important pour les bénéficiaires à la santé plus fragile.

(8.5) Enfin, la commission tient à saluer l'initiative consistant à inclure la présentation d'un département au présent Rapport de Gestion. La mise en lumière, de nombreuses compétences et valeurs qui animent les collaborateurs de l'Association, donnent à n'en pas douter une jolie profondeur à ce document administratif.

### **Conclusion**

Les comptes 2018 ont été vérifiés par le fiduciaire OFISA, selon la Norme d'audit/Suisse relative au contrôle restreint. Le rapport révèle que sur la base de leur examen succinct, ils n'ont pas relevé d'éléments leur permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. Dès lors, ils recommandent d'approuver ces comptes tels que soumis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le conseil intercommunal de l'ARASMAC

- Vu le préavis du CODIR 3/06.2019 et le Rapport de gestion 2018,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de ces deux objets,
- Considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide

- D'approuver les comptes 2018 relatifs et d'en donner décharge au Comité de direction ainsi qu'à la commission de gestion de l'ARASMAC
- D'approuver le rapport d'activité 2018,

Au nom de la commission,

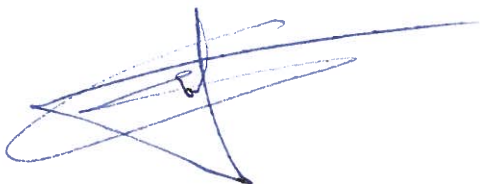
Mme Élisabeth Morerod, Lonay



Mme Patricia Crescini, Saint-Oyens



Mr Michel Siegrist, Grancy



Mr Éric Rondot, Lully, Rapporteur